Affaire Ghosn : l’accusation de dissimulation de revenus s’aggrave, selon des médias japonais

23/11/2018 à 15h08

Le procureur général adjoint Shin Kukimoto a déclaré que l’affaire était “l’un des types de crime les plus sérieux” compris dans le spectre de la loi financière de 2006, et que le magnat franco-libano-brésilien risquait jusqu’à 10 ans de prison.

Carlos Ghosn aurait dissimulé ses revenus à hauteur de 8 milliards de yens (62,3 millions d’euros) et non 5 milliards comme il lui était initialement reproché, selon des informations publiées vendredi par les médias japonais. Les procureurs prévoient d’élargir les poursuites à l’encontre de l’ex-président du conseil d’administration de Nissan, pour minimisation de ses revenus dans des rapports financiers, ont indiqué le quotidien Asahi Shimbun et le Nikkei business daily. […]

Selon la loi japonaise, le procureur peut lancer une nouvelle procédure à l’encontre d’un suspect déjà en garde en vue si de nouveaux chefs d’accusation apparaissent.

Carlos Ghosn est également suspecté de ne pas avoir déclaré un bénéfice de 4 milliards de yens (31,2 millions d’euros) dégagé par le biais de droit à la plus-value sur des actions, une méthode utilisée par les entreprises pour accorder un bonus à un dirigeant sur des bénéfices importants, a expliqué le quotidien économique Nikkei.

L’agence de presse Kyodo a de son côté indiqué que Nissan

avait payé la sœur de M. Ghosn 100.000 dollars (87.900 euros) par an depuis 2002 sans qu'il n'y ait aucune trace du travail de conseil qu'elle était censée effectuer pour le groupe. […]

L'Orient-Le Jour